

des finances le conseil à l'unanimité donne acte à M. le Préfet du rappel de la loi du 18 juillet 1837, approuve l'état des sommes ordonnées d'urgence par M. le Maire de la ville de Roubaix, sur le crédit alloué pour dépenses imprévues au budget de la ville pour 1873; Sur la proposition de la commission de la voirie, le conseil vote un crédit supplémentaire de 5375 fr. 60 pour travaux de pavage et de construction des postes de police sur la Grand-Place; Donne un avis favorable sur les demandes de dispense comme soutiens de famille formulées par Sandevoir Henri-Paul-Désiré, Lallemand Alfred-Alphonse, Brulois Louis-François-Joseph, Evrard Jules-François-Valentin; Sur la proposition de la commission spéciale, le conseil ratifie l'achat d'une pompe à incendie à vapeur et, à l'unanimité, vote l'inscription au budget supplémentaire de 1874 de la somme de 14,000 francs pour cette dépense; Vote une somme de 4570 fr. 14, solde à payer pour achat de trois maisons destinées à agrandir l'école mutuelle et d'une somme de 684 fr. 05 pour frais et honoraires de notaire. Le conseil s'ajourne à demain soir. Le secrétaire, CH. JUNKER.

### Faits Divers

On annonce l'arrivée à Paris de Mme Lincoln, veuve de l'ancien président des Etats-Unis. Elle est accompagnée de sa fille. Après les ambassadeurs birmans, c'est le tour du souverain des îles Sandwich, qui compte visiter les merveilles de notre capitale. Nous apprenons que le gouvernement vient d'être informé de l'arrivée prochaine de ce monarque, qui visitera également les capitales des principaux Etats de l'Europe. M. Pernet, notre représentant à Honolulu, et une suite nombreuse l'accompagneront dans son voyage. Le mal du suicide est toujours dans sa période aiguë; il a envahi les classes supérieures et a pénétré jusque dans le sanctuaire de la justice. Il y a quelques jours, un magistrat libre-penseur, dit-on, conseiller à la cour de Bordeaux, mettait sa tête à la corde; un juriste distingué, fait conseiller à la cour de cassation par le 4 septembre, en finit avec la vie en se jetant dans un puits. Nous devons cependant ajouter que, cette fois, il est permis d'espérer que cet acte outrageant pour la morale publique n'a pas été de la part de son auteur un acte délibéré, et que la miséricorde divine n'aura pas manqué à un acte momentané de folie. M. Achille M..., conseiller à la cour de cassation, ancien avocat près la même cour, a été trouvé hier dans un puits. M. M... était atteint, depuis quelque temps, d'une maladie qui l'avait éloigné de son siège. Il habitait une maison de campagne, dans la commune du Pecq. Mardi, il était allé faire une promenade à l'extrémité de la terrasse de Saffat-Germain. Il était entré dans le village de Carrières-sous-Bois, et il s'était engagé dans un chemin de Carrières, qui conduit à une porte de Saint-Germain, dite porte du Buisson-Richard. Près de ce chemin existe un puits. Un habitant du village, allant puiser de l'eau à ce puits, y aperçut un cadavre que l'on retira aussitôt. La famille de M. M..., inquiète de ne pas le voir rentrer, le faisaient chercher dans les communes environnantes. Après la constatation de l'identité de M. M..., son corps fut transporté à sa maison du Pecq. S'en aller en famille et avec des amis, par un beau dimanche, s'ébattre sur l'herbe, et finir sa journée en prison, avec la perspective de n'en pas sortir de longtemps, voilà certes ce qui n'est pas d'une gaieté folle. C'est cependant ce qui vient d'arriver au sieur Chantavoine. Chantavoine a eu son moment de célébrité. Sous l'Empire, il brillait dans les réunions publiques du 13<sup>e</sup> arrondissement, et il passait dans le quartier, parce qu'il faisait de l'opposition, pour une très forte tête. Ses discours étaient des oracles. Vint le siège, puis le 18 mars. Le 18 mars, qui lui devait bien quelque chose, reconnaissant, le nomma commissaire de police à Gentilly. Chantavoine, qui est ferblantier-lampiste, prit son rôle de grand magistrat au sérieux. Il déclara dans sa circulaire à la Commune, de pétroleuse mémoire. Il conduisit à l'hôtel-de-Ville tous les gardes nationaux de Gentilly qui « devaient » adhérer en masse à ce gouvernement de Cocagne; puis il se mit consciencieusement à ses fonctions. Poursuivre les réfractaires, pour chasser les femmes des sergents de ville qui se battaient pour l'ordre à Versailles, tout cela pour lui ne fut qu'un jeu. Au fur et à mesure que les événements marchaient, le ferblantier-lampiste devenait féroce, et l'on a lieu de supposer qu'il n'est pas resté étranger au massacre des Dominicains d'Arcueil. A l'entrée des troupes, il disparut. La justice militaire, curieuse, n'en avait pas moins ex-miné de près ses faits et gestes, et le 3<sup>e</sup> conseil de guerre l'avait condamné par contumace, le 6 novembre 1872, aux travaux forcés à perpétuité. On a beau être contumax, ferblantier-lampiste et ex-commissaire de police fédéré, il est des moments où l'on éprouve le besoin de respirer l'air des champs Chantavoine, qui se cachait à Paris, rue Thiers, n° 21, en alla dimanche dernier faire une partie de campagne du côté du canal Saint-Maurice, près de Charenton. Il s'amusa, avec sa société, dans la sécurité la plus parfaite. Il comptait sans la gendarmerie. Le brigadier

de Charenton, faisant sa ronde à cet endroit, l'aperçut et le reconnut. Il avait plusieurs fois, alors qu'il était brigadier à Gentilly, eu occasion de contempler dans les réunions publiques les traits de l'illustre orateur. Il s'approcha sans hésitation, et l'appréhendant : « Vous êtes Chantavoine, lui dit-il, et vous avez été condamné aux travaux forcés à perpétuité ! » Un fléchissement de jarrets, causé par l'émotion, fut toute la réponse de l'infortuné, qui s'est laissé emmener sans résistance, et qui va être mis à la disposition de la justice militaire. (Gazette des Tribunaux.) L'impératrice Eugénie, qui se souvient que le Pape Pie IX a bien voulu être le parrain du prince impérial, a fait parvenir le 16 de ce mois, au Vatican, ses propres félicitations et celles de son auguste fils, à l'occasion du vingt-huitième anniversaire du couronnement du Saint-Père. Sa Sainteté a été très touchée de cette marque de sympathie venue de l'exil, et elle a chargé le cardinal Bonaparte de se faire l'interprète de ses remerciements et de ses vœux auprès de la famille impériale. On lit dans l'Ere nouvelle, de Tarbes : « Une collision regrettable a eu lieu lundi à Bagnères entre une partie de la population et les agents de la force publique. » Dans ce conflit, qui avait pour cause, dit-on, un refus du conseil municipal de voter des fonds pour l'entretien de l'école des frères, le commissaire de police a été violemment frappé et a eu une jambe fracturée. L'intervention de la gendarmerie a mis fin à cette scène de désordre, et l'on annonce que deux des perturbateurs ont été condamnés l'un à un mois et l'autre à quinze jours de prison. Or lit dans le Journal de Paris : « On s'entretient dans le faubourg Saint-Germain d'un miracle qui se serait produit tout dernièrement dans la famille de M. de L. B..., député à l'Assemblée nationale, ancien membre d'un de nos derniers ministères. » Le fils de cet honorable député, âgé d'une dizaine d'années, et atteint d'une curieuse maladie considérée comme incurable, aurait demandé à faire sa première communion sur le tombeau du Père Ollivain, l'un des otages assassinés sous la Commune. L'enfant était convaincu que le Père Ollivain, qu'il avait personnellement connu, intercéderait pour lui dans le ciel et obtiendrait sa guérison. La communion a eu lieu, il y a quinze jours, dans les conditions que l'enfant avait lui-même indiquées. Le jeune fils de M. de L. B... est aujourd'hui guéri. Hier, vers six heures du soir, la Présidence a été mise en émoi par un incident bizarre. Un jeune homme, d'environ vingt ans, proprement mis, traversa la cour et, arrivé au perron, dit à l'huissier de service qu'il désirait parler au maréchal de MacMahon. L'huissier fit observer qu'il fallait, au préalable, solliciter une audience. Mais le jeune homme, s'exaltant tout à coup, s'écria : — Il faut que je voie le Maréchal ! Je lui donnerai des conseils pour sauver la France. Je suis le vengeur de Sedan. Si vous ne me laissez pas entrer, malheur à vous ! je vous maudis ! A ces cris, on accourut. Le jeune homme fut immédiatement arrêté et conduit à M. Blavier, qui l'interrogea. Ne sachant trop s'il avait affaire à un fou ou à un homme ivre, M. Blavier le fit examiner par un médecin. Ce dernier déclara que le jeune homme était bien fou. Le soir même, il était reconduit à Paris, à la Préfecture de police. Ce jeune homme est de très-bonne famille et paraît avoir reçu une certaine instruction. Il a été employé au bureau télégraphique de la gare de Lyon. Il y a quelques semaines, les Bruxellois apprenant, à leur grand scandale et étonnement, qu'une des institutrices de M<sup>lle</sup> Gatti de Gamond, M<sup>lle</sup> Lehembre, avait été obligée de quitter l'établissement, parce qu'elle était enceinte. En outre, on apprenait, avec un étonnement non moins grand, que le conseil municipal de Bruxelles avait mis M. Fontainas en demeure de donner au roi Léopold sa démission d'échevin de l'instruction publique. En même temps qu'on avait découvert le cas désagréable dans lequel se trouvait l'institutrice, on avait appris que l'auteur du scandale était M. Fontainas, le fils de l'ancien bourgmestre, l'échevin chargé, par ses fonctions, d'inspecter l'école de M<sup>lle</sup> Gatti de Gamond et d'en contrôler la bonne tenue. On devine si le scandale fut grand. M. Fontainas est tout à la fois membre du conseil provincial du Brabant, colonel de la garde civique de Bruxelles, un des grands dignitaires des loges maçonniques, — en somme, une des têtes du libéralisme belge. Mais les choses ne devaient pas s'arrêter là. Un frère de la jeune institutrice, M. Firmin Lehembre, ingénieur civil, voulut venger l'affront fait à son nom par le volage échevin, et pour l'amener à se battre, alla l'attendre dans la rue, près de sa demeure, et, quand il arriva, le frappa à coups de parapluie au visage. Le duel eut lieu, en effet. M. Lehembre, qui s'était réservé le choix des armes, choisit le pistolet. On devait échanger trois balles chacun. Des la première, le malheureux M. Lehembre tombait frappé d'une balle à la tempe droite, et trois jours après il était mort. Quoiqu'il y ait eu mort d'homme, le procès sera jugé en police correctionnelle et non en cour d'assises, conformément à la loi spéciale qui existe en Belgique sur le duel. — UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. — On lit dans le Figaro : « On nous signale une affaire assez mystérieuse qui, si les renseignements qu'on nous donne sont vrais, est certainement appelée à faire beaucoup de tapage. » Un gardien de la paix, nommé Paranthoën, breton de naissance, et âgé de trente-huit ans, était depuis longtemps malade de la poitrine. Comme beaucoup de malades de ce genre, il s'imaginait que le médecin qui le soignait ne faisait pas le nécessaire pour le guérir; sans rien dire, il en fit appeler un autre, le docteur X... Celui-ci arriva. Or, voici où commença la légende. On prétend qu'au moment où le docteur X... entra dans la maison qu'habitait Paranthoën, rue de Bercy, n° 103, une voisine l'arrêta sur l'escalier : — Monsieur le docteur, dit-elle, le malade que vous allez voir n'est pas, comme vous le supposez et comme on vous l'a dit, atteint de la poitrine. Il est tout simplement enragé. Il avait un chien hydrophobe, qu'il a tué il y a juste neuf jours et bien sûr il aura été mordu. Allez le voir plutôt, il va vous regarder avec des yeux hagards... vous verrez ! Le médecin aurait été influencé par ce racontar, et aurait envoyé chercher un potion. — Mais c'est du poison, aurait dit le pharmacien, à la voisine qui était allée porter l'ordonnance. — Cela me regarde, aurait répondu le médecin. — Quoi qu'il en soit, le malheureux Paranthoën mourait le soir même; le corps a été transporté à la Morgue. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ? L'autopsie le révélera. — L'Océan raconte un bien triste accident de chemin de fer dont vient d'être victime, le 17 de ce mois, grâce à son dévouement, le gardienne de la maison de garde entre Châteaulin et Quimerc'h, au lieu appelé Kerun (Finistère). Cette femme, se trouvant en surveillance, voit le train qui arrivait à toute vapeur et aperçoit au même instant un jeune enfant sur la voie. Ne consultant que son courage et oubliant le danger qu'elle allait courir, Mme Riou s'élança, saisit l'enfant et le jette hors des rails sans qu'il ait éprouvé aucun mal. Mais, au même moment, elle fait une chute si malheureuse que le train lui passe sur la poitrine et sur la tête, la broyant comme chair à pâté. La mort a été instantanée. La victime remplait momentanément une amie, titulaire de ce poste. TRIBUNAUX Le drame de Sénozan Nous recevons de notre correspondant de Châlons-sur-Saône une lettre qui nous donne le dénouement de cette triste affaire. Nous la résumons : Le huis-clos qui avait été prononcé dans cette affaire a été levé pour les plaidoiries; elles ont occupé deux audiences. Samedi, M<sup>e</sup> Maritain, avocat de la partie civile, a pris le premier la parole pour soutenir l'accusation contre M. Lacroix. M. l'avocat général a prononcé ensuite son réquisitoire. A l'audience de dimanche, M<sup>e</sup> Aulois a présenté la défense de l'accusé et M<sup>e</sup> Maritain a répliqué dans l'intérêt de M. Paul Bonnebaigt, pour lequel il a demandé des dommages-intérêts. Le jury ayant rendu un verdict négatif sur la culpabilité de M. Lacroix, il a été renvoyé de la poursuite et mis en liberté. Lors de la levée du huis-clos, le public s'était avidement précipité dans la salle des assises. La cour a statué depuis sur la demande en dommages-intérêts formée par M. Paul Bonnebaigt. M<sup>e</sup> Maritain demandait 150,000 fr. La cour a accordé un capital de 20,000 fr., une pension viagère de 2,500 fr. réversible par moitié sur la tête de Mme Bonnebaigt mère, en cas du décès de son fils. Nouvelles du soir La République française donne le texte des principaux discours prononcés hier au banquet de Versailles. M. Feray dit en résumé que la loyauté du Maréchal était un sûr garant que, fidèle à ses engagements, il maintiendrait l'ordre de choses établi, mais que son pouvoir n'avait pas la force nécessaire pour s'opposer aux menées des partis, notamment du moins scrupuleux et du plus ardent. Le pouvoir du président n'aura cette force que lorsqu'il aura la consécration d'un principe de droit, que lorsque l'Assemblée aura voté les lois constitutionnelles. M. Feray a exprimé des vœux pour qu'il n'y ait place à aucune équivoque, pour que la République conservatrice soit définitivement établie. C'est à ses yeux le seul moyen de préserver notre pays de révolutions qu'il n'est plus capable de supporter, de lui rendre la sécurité et la puissance. Tel est le but, a-t-il dit, en son nom et en celui de ses amis, que nous avons poursuivi depuis trois ans. Plus nous avançons, plus nous sentions le pays qui vivait nos consciences. Nous ne sommes pas de grands politiques, mais nous sommes de bons citoyens uniquement guidés par l'intérêt manifesté du pays. M. Feray a terminé en disant : « Je porte la santé de celui dont nous sommes les vrais soutiens, les défenseurs désintéressés. » M. Gambetta a répondu au toast porté en l'honneur de M. Thiers. Après avoir montré que les institutions républicaines deviennent peu à peu la charte nouvelle de la France, M. Gambetta fait remarquer si nous avions une succession de présidents on arriverait à avoir la République sans constitution, qui serait la meilleure des républiques.

Un gardien de la paix, nommé Paranthoën, breton de naissance, et âgé de trente-huit ans, était depuis longtemps malade de la poitrine. Comme beaucoup de malades de ce genre, il s'imaginait que le médecin qui le soignait ne faisait pas le nécessaire pour le guérir; sans rien dire, il en fit appeler un autre, le docteur X... Celui-ci arriva. Or, voici où commença la légende. On prétend qu'au moment où le docteur X... entra dans la maison qu'habitait Paranthoën, rue de Bercy, n° 103, une voisine l'arrêta sur l'escalier : — Monsieur le docteur, dit-elle, le malade que vous allez voir n'est pas, comme vous le supposez et comme on vous l'a dit, atteint de la poitrine. Il est tout simplement enragé. Il avait un chien hydrophobe, qu'il a tué il y a juste neuf jours et bien sûr il aura été mordu. Allez le voir plutôt, il va vous regarder avec des yeux hagards... vous verrez ! Le médecin aurait été influencé par ce racontar, et aurait envoyé chercher un potion. — Mais c'est du poison, aurait dit le pharmacien, à la voisine qui était allée porter l'ordonnance. — Cela me regarde, aurait répondu le médecin. — Quoi qu'il en soit, le malheureux Paranthoën mourait le soir même; le corps a été transporté à la Morgue. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ? L'autopsie le révélera. — L'Océan raconte un bien triste accident de chemin de fer dont vient d'être victime, le 17 de ce mois, grâce à son dévouement, le gardienne de la maison de garde entre Châteaulin et Quimerc'h, au lieu appelé Kerun (Finistère). Cette femme, se trouvant en surveillance, voit le train qui arrivait à toute vapeur et aperçoit au même instant un jeune enfant sur la voie. Ne consultant que son courage et oubliant le danger qu'elle allait courir, Mme Riou s'élança, saisit l'enfant et le jette hors des rails sans qu'il ait éprouvé aucun mal. Mais, au même moment, elle fait une chute si malheureuse que le train lui passe sur la poitrine et sur la tête, la broyant comme chair à pâté. La mort a été instantanée. La victime remplait momentanément une amie, titulaire de ce poste. TRIBUNAUX Le drame de Sénozan Nous recevons de notre correspondant de Châlons-sur-Saône une lettre qui nous donne le dénouement de cette triste affaire. Nous la résumons : Le huis-clos qui avait été prononcé dans cette affaire a été levé pour les plaidoiries; elles ont occupé deux audiences. Samedi, M<sup>e</sup> Maritain, avocat de la partie civile, a pris le premier la parole pour soutenir l'accusation contre M. Lacroix. M. l'avocat général a prononcé ensuite son réquisitoire. A l'audience de dimanche, M<sup>e</sup> Aulois a présenté la défense de l'accusé et M<sup>e</sup> Maritain a répliqué dans l'intérêt de M. Paul Bonnebaigt, pour lequel il a demandé des dommages-intérêts. Le jury ayant rendu un verdict négatif sur la culpabilité de M. Lacroix, il a été renvoyé de la poursuite et mis en liberté. Lors de la levée du huis-clos, le public s'était avidement précipité dans la salle des assises. La cour a statué depuis sur la demande en dommages-intérêts formée par M. Paul Bonnebaigt. M<sup>e</sup> Maritain demandait 150,000 fr. La cour a accordé un capital de 20,000 fr., une pension viagère de 2,500 fr. réversible par moitié sur la tête de Mme Bonnebaigt mère, en cas du décès de son fils.

### Nouvelles du soir

La République française donne le texte des principaux discours prononcés hier au banquet de Versailles. M. Feray dit en résumé que la loyauté du Maréchal était un sûr garant que, fidèle à ses engagements, il maintiendrait l'ordre de choses établi, mais que son pouvoir n'avait pas la force nécessaire pour s'opposer aux menées des partis, notamment du moins scrupuleux et du plus ardent. Le pouvoir du président n'aura cette force que lorsqu'il aura la consécration d'un principe de droit, que lorsque l'Assemblée aura voté les lois constitutionnelles. M. Feray a exprimé des vœux pour qu'il n'y ait place à aucune équivoque, pour que la République conservatrice soit définitivement établie. C'est à ses yeux le seul moyen de préserver notre pays de révolutions qu'il n'est plus capable de supporter, de lui rendre la sécurité et la puissance. Tel est le but, a-t-il dit, en son nom et en celui de ses amis, que nous avons poursuivi depuis trois ans. Plus nous avançons, plus nous sentions le pays qui vivait nos consciences. Nous ne sommes pas de grands politiques, mais nous sommes de bons citoyens uniquement guidés par l'intérêt manifesté du pays. M. Feray a terminé en disant : « Je porte la santé de celui dont nous sommes les vrais soutiens, les défenseurs désintéressés. » M. Gambetta a répondu au toast porté en l'honneur de M. Thiers. Après avoir montré que les institutions républicaines deviennent peu à peu la charte nouvelle de la France, M. Gambetta fait remarquer si nous avions une succession de présidents on arriverait à avoir la République sans constitution, qui serait la meilleure des républiques.

Puis M. Gambetta a représenté M. Thiers donnant à la bourgeoisie française le plus grand, le plus patriotique exemple; faisant à la patrie le sacrifice de préférences, d'idées, de relations même qui lui avaient été chères. L'orateur a montré le premier président de la République constituant, pour ainsi parler, l'alliance de la bourgeoisie et de la démocratie, et le parti républicain en arrivant par là même à comprendre la nécessité des alliances, à abjurer le vieil esprit d'exclusivisme. Il en est résulté, a dit l'honorable député, un immense désir d'apaisement de conciliation, d'union. M. Gambetta a ensuite porté de nouveau la santé de M. Thiers, « cette santé qu'une presse immonde représente comme un péril public, mais qui est chère à tous les compatriotes... » Il a terminé en exprimant son espoir dans l'intelligence de la bourgeoisie qui a déjà rendu de si grands services à la France, et dont l'intelligence s'est illuminée sous la lueur des catastrophes. Il faut que la France se présente au monde ayant tous ses enfants sous les bras pour repousser l'ennemi commun, l'abjection dans le tésarisme.

### DERNIÈRE HEURE

Paris, 26 juin, 2 h. soir. L'Assemblée a fixé à demain la troisième délibération sur la loi électorale municipale et la loi électorale politique. Aucune décision n'a été prise pour les élections des conseils généraux. On répand le bruit de poursuites contre une correspondance bonapartiste conseillant un coup d'Etat. COMMERCE DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES Havre, 26 juin. (Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Marché calme, sans changement appréciable, tendance en faveur des acheteurs. Trésor 96 à 97; ordinaire 101 à 102. Liverpool, 26 juin. (Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 b. Marché inchangé. Avis divers ANVERS, 23 juin. — Laines : On a vendu aujourd'hui 499 balles la Plata en suint et 29 balles Cap-de-Bonne-Espérance snow white. ANVERS, 24 juin. — Laines : Il s'est traité aujourd'hui 159 balles laine en suint de la Plata. NEW-YORK, 22 juin. — Cotons : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 8 1/2d.; le low middling 7 1/2d.; à Mobile, middling 8 1/2; à Galveston good ordinary, 7 5/16d.; à Charleston le middling 7 1/2d.; à Savannah le middling 7 1/2d.; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool. CALCUTTA, 23 juin. — Cotons : Fair Bengale, 4 3/4d. c. et fr. nom.; good fair, 5 5/8d. c. fr.; fine Bengale 7 7/8d. c. et fr. KONGSBERG, 19 juin. — Laines : La tendance de notre foire est calme et on a accordé comparativement à l'an dernier, une baisse de 3 à 5 rth sur les laines à peigner et de 4 à 7 rth. sur les laines à drap. Les laines fines ont été les plus éprouvées par la baisse. Les laines d'un lavage défectueux sont difficilement vendables. BULLETIN FINANCIER Bourse de Paris du 25 juin Deux heures. — Les achats des recettes générales et de la caisse des dépôts et consignations ont continué et s'élevaient à 250,000 de 5 0/0. La faiblesse d'hier soir a donc été annihilée ce matin. On a, au contraire, gagné quelques centimes. Mais le public de la Bourse trouve les cours élevés pour le moment et l'entraîne moins grand sacs que le marché perde rien du terrain conquis. Malgré ce temps d'arrêt, des cours plus élevés sont à prévoir d'ici la liquidation si la politique ne vient pas se mettre en travers. La Rente 3 0/0 a ouvert à 59 50, mais elle a été très offerte à ces cours, et elle est cotée 59 45. On vend de ce fonds par arbitrage contre des achats de 5 0/0. Ce dernier a ouvert à 95 40, a coté 95 47 1/2, et se tient à 95 45. Comme on le voit, le mouvement de hausse se continue à petites journées. Chaque cours ont discuté pied à pied. Ces mouvements ont l'avantage d'être sérieux. Chaque cours nouveau est définitivement acquis; aussi les réactions sont insignifiantes. La Banque de France est en hausse, à 3820; la Banque de Paris a monté de 1110 à 1123 75. Cet établissement passe pour être le grand meneur du marché. Le Foncier est sans affaires à 810. Cette valeur ne tardera pas à faire des cours plus élevés. Le Crédit Mobilier est toujours faible à 267 50. Il faut attendre l'assemblée générale des actionnaires pour connaître la véritable situation. Beaucoup de bruits inquiétants courent à son sujet. L'Italien est faible à 67 35. On voit que la grosse spéculation a réalisé. Les Chemins français conservent leurs hauts cours; l'Orléans 835, le Nord 1060, l'Est 505 et le Lyon 870. Le Gaz cote en grande hausse 737 50, valeur est une des plus sérieuses de la cote. Les Sués sont faibles à 419 fr. Les délé-

gations 408 75; Autrichiens 727 50; Lombards 812 75; Espagnol 468 73. Trois heures. — 3 0/0 59 47; 5 0/0 95 45. EN VENTE CHEZ CH. DELAGRAVE libraire-éditeur, 58, rue des Ecoles, Paris. LA 6<sup>e</sup> LIVRAISON DE L'ATLAS DE BRÜE revu par M. E. Levasseur, membre de l'Institut. L'utilité d'un atlas universel est trop évidente pour être contestée. L'homme du monde, grâce à la rapidité des communications, se trouve initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées sont le théâtre, et l'atlas est devenu l'indispensable commentaire du journal. L'Institut Géographique de Paris a voulu mettre à la portée de tous un ouvrage d'une haute valeur scientifique, d'une extrême précision, et d'une exécution parfaite, jaloux de remettre en honneur une étude dont la nécessité s'impose de jour en jour avec plus de rigueur. L'Atlas de Brûe, revu avec un soin scrupuleux par M. E. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, vice-président de la Société de Géographie, est mis au courant des plus récentes découvertes de la science moderne, et en conformité avec les derniers événements de la politique contemporaine dans les cinq parties du monde. Chacune des 67 premières livraisons contiendra une belle carte gravée sur acier et imprimée en taille-douce. Le titre, la préface, la table formeront la 68<sup>e</sup> et dernière livraison. Le prix de chaque livraison est fixé à 1 franc. Comptoir des Fonds publics 70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE A. DE MÉVOLHON Avances sur Titres Achat et Vente de Valeurs au comptant Ordres de Bourse à terme. Paiement de coupons sans commission. SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicate farine de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIERE. Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelhart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc. Cure N° 63,911. M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre. Cure N° 62,476. Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire) Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revaléschiere Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. Certificat N° 69,719. HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revaléschiere chocolatée, en boîte de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, pharmacien et Morelle-Bourgeois, Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, Place Vendôme, à Paris. 4095. — DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racines et se posant sans aucune douleur. Succès garanti. DENTS et DENTIERS, système américain. SANS RESSORTS Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication. HALLER-ADLER DENTISTE 66, rue d'Angleterre, LILLE Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom Nouvelle Encore J. Gardet à Dijon notre cuillère, nous avons fait des plantes, n'oubliez pas de nous écrire, nous vous enverrons gratuitement un échantillon de notre chocolat. Nouvelle Encore violet nous avons fait un chocolat qui est le meilleur que l'on ait jamais fait. chez nous les papeteries. Dépôt à la Librairie Alfred Robene